



Avis éthique concernant l'euthanasie et la souffrance psychologique en phase non terminale

12.09.2017

L'organisation Les Frères de la Charité continue à défendre son texte d'orientation sur l'euthanasie en cas de souffrances psychiques en phase non terminale.

Les dernières semaines on a exploré les voies pour réussir à avoir les deux parties autour de la table. Pourtant, cela n'a pas encore mené à un résultat. Nous continuons entre-temps à demander de pouvoir entrer en dialogue, pour nous permettre de commenter notre texte d'orientation et notre argumentation.

L'un des débats suscités ces derniers mois par notre avis d'éthique concerne la question de savoir si de notre vision actuelle est encore en adéquation avec les enseignements de l'Église catholique. Selon nous, cela ne fait absolument aucun doute. Cet avis d'éthique a été rédigé de manière conforme à la pensée chrétienne que nous appliquons dans notre organisation. Nous tenons à cet effet toujours compte des changements et des évolutions de notre société. Aussi, avons-nous considéré les éléments suivants : la reconnaissance du caractère exceptionnel et proportionnel de la vision de l'éthique, le choix de conscience, la déontologie et l'idéologisation. (*voir texte en annexe*)

Nous aimerions souligner que le nouvel avis d'éthique continue de défendre l'idée selon laquelle la vie mérite d'être défendue et que nous n'adhérons pas purement et simplement à l'argument d'autonomie. Cet avis d'éthique est né de notre souci d'administrer le meilleur soin possible au patient.

Dans nos installations, nous faisons toujours preuve de la plus grande prudence lorsque nous répondons aux questions de patients à propos de l'euthanasie et de souffrance psychologique en phase non terminale. Nous prenons la douleur intenable et irrémédiable ainsi que les demandes d'euthanasie de nos patients très au sérieux. Nous cherchons d'autre part à protéger la vie et assurons que l'euthanasie n'est pratiquée que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution et ce, dans le but d'offrir au patient un traitement raisonnable.

Nous entamons pour ce faire un processus de réflexion en deux axes. Nous nous penchons tout d'abord sur la demande d'euthanasie et soumettons cette demande aux dispositions de la loi sur l'euthanasie. Nous explorons pendant ce temps avec le patient des solutions de traitement, de revalidation, de soins de poursuite de vie et de spiritualité. Notre personnel soignant peut décider de suivre ces deux axes ou de ne poursuivre que le deuxième axe, celle de la vie, et faire appel à un médecin (LEIF, forum d'informations sur la fin de vie) extérieur à l'hôpital pour analyser la demande d'euthanasie.

Nous établissons le lien entre ces deux trajectoires en appliquant une série de mesures prudentielles. Ces mesures spécifient et concrétisent les conditions de la loi relative à l'euthanasie (par exemple : Le patient est-il en possession de toutes ses capacités mentales lors de sa demande d'euthanasie ? Le patient est-il médicalement condamné ? N'y a-t-il pas d'autre solution raisonnable ? Une commission d'évaluation composée des collaborateurs internes et externes de nos hôpitaux évaluera à l'avenir si la décision du médecin satisfait à ces mesures prudentielles ?

Le personnel de nos installations respecte la liberté des médecins de pratiquer ou non l'euthanasie ainsi que la liberté du reste du personnel soignant de participer ou non à cette procédure. La liberté est elle aussi consacrée par la loi. Dans l'éventualité où l'on considère de pratiquer l'euthanasie dans nos installations, il faut également tenir compte d'un facteur spécifique important : le « contexte résidentiel ». Le cas échéant, tous les moyens doivent donc être déployés pour éviter tant que possible que l'euthanasie ait un effet traumatisant sur les autres patients.

En tant qu'organisation, nous ne souhaitons pas réagir dans les médias aux décisions prises par les trois frères. La question qui leur a été posée par le Vatican est une question tout à fait personnelle et individuelle qui ne doit selon nous pas être débattue dans les médias. Nous souhaitons par conséquent demander à tout un chacun de respecter cette décision.